Vivre en Tarentaise (VET)
Le Villard d'Amont
73210 Landry

France Nature Environnement Savoie (FNE Savoie)
26 passage Sébastien Charléty
73000 Chambéry

Sous-préfecture d'Albertville
83, rue Jean-Baptiste-Mathias
BP112
73209 Albertville Cedex

Chambéry, le 28 août 2024

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le projet industriel « Ugiring ».

Comme vous le savez la mise en place d'une nouvelle activité métallurgique sur le site de Petit Cœur, commune de la Léchère a soulevé une forte défiance de la part de la population locale, confrontée à des problèmes récurrents de pollution industrielle depuis de longues années. Une association a été créée pour exprimer les craintes des habitants et a d'ailleurs rédigé un projet alternatif qui aurait pu, sous réserve que l'état des sols le permette, créer un nombre d'emplois importants et répondre aux besoins de la Tarentaise en matière d'accueil d'entreprises.

Les associations de protection de la nature (FNE Savoie et Vivre en Tarentaise) ont fait le choix de valider le principe du projet "Ugiring" : réutiliser des laitiers contenant suffisamment de Nickel et récupérer le nickel et le manganèse de piles usagées collectées. Nous militons en effet pour une moindre extraction de produits miniers depuis des pays éloignés et un recyclage des déchets.

Mais cette validation **de principe** s'accompagne d'exigences que nous souhaitons rappeler : il n'est pas question pour nos organismes de cautionner un équipement qui porterait atteinte à la santé des riverains et/ ou du personnel salarié, voire dégraderait leur environnement. Plusieurs de ces demandes ont également été soulignées par le rapport d'enquête publique :

- En matière de rejets ou d'émissions diverses et de leur contrôle : Nous veillerons à ce que les normes **soient strictement respectées, au terme d'une phase de mise au point de l'installation**
- Avant le démarrage de l'équipement : un état des lieux complet du site (eau, air sol) et à jour au moment du démarrage de l'activité doit être rendu public afin de ne pas craindre des problèmes juridiques entre les différents propriétaires en cas de problèmes détectés, type envolements de particules de métaux. Cela permettra également de réévaluer les risques de pollution du cours d'eau traversant le site en cas de très gros orage (dont la probabilité augmente fortement avec le changement climatique), orage qui viendrait saturer les capacités de stockage du site industriel.
- Sur le caractère innovant de l'activité combinant plusieurs procédés éprouvés séparément mais pas dans leur enchaînement complet proposé à La Léchère : nous attendons des mesures et un recueil de données renforcés dans les premières années afin de rassurer les riverains comme les salariés, et s'assurer de la neutralité de cette nouvelle activité sur le bien-être des habitants

- Sur la concertation avec la population : nous souhaitons la mise en place de la concertation avec les riverains au plus tôt sous la forme de la préfiguration de la commission de suivi du site, dès la phase travaux et de manière concomitante avec la mise en place de l'observatoire environnemental. Les résultats et rapports devraient être consultables en toute transparence et, (données, rapports et versions grand public) sur un site internet par exemple. Ceci vaut bien évidemment également pour l'état des lieux initial.

Nous insistons sur la mesure de la qualité de l'air sur le site sur une durée de plusieurs mois avant tout redémarrage du site afin que l'on recueille un état initial représentatif permettant de caractériser une éventuelle dégradation à venir et mettre à jour l'étude de risques sanitaire, de nombreuses évaluations ayant été nécessaires pour l'étude d'impact. Une liste de polluants devra être établie et complétée si nécessaire au fil du temps en concertation avec les autorités compétentes et la commission de suivi.

L'activité envisagée ne saurait nuire aux enfants fréquentant l'école voisine. Il nous semblerait opportun que l'entreprise fasse un geste particulier en ce sens (aide à l'isolation phonique de cet établissement, filtration des particules, voire climatisation pour remplacer l'ouverture des fenêtres en période de chaleur) : la population y sera particulièrement sensible.

La transparence en matière de pollution impose évidemment la mise en place d'une commission de suivi qui devra intégrer les représentants des habitants et représentants associatifs, des personnels, des collectivités concernées, sous l'autorité les services de l'Etat.

L'insertion paysagère de cette nouvelle activité devra faire l'objet d'une réflexion poussée puisque des centaines de milliers de touristes auront l'occasion de la contempler au passage. Même si le rapport d'enquête publique ne relève pas une dégradation de l'impact sur l'activité touristique, on serait en droit d'attendre avec une nouvelle installation une amélioration sur ce point. Un projet pourrait être proposé à la commission de suivi.

Un projet d'arrêté réglementant le fonctionnement de l'installation sera évidemment rédigé : nous souhaiterions pouvoir en avoir connaissance dans un délai nous permettant de porter à connaissance nos observations. Par ailleurs il serait indispensable qu'une explication grand public puisse être faite des exigences de l'État afin de ne pas amplifier l'inquiétude ambiante, mais, au contraire de rassurer sur la bonne maîtrise de la situation par les autorités compétentes et d'une garantie d'un équilibre des différentes parties prenantes.

Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce projet d'avenir, et à votre disposition pour participer aux phases suivantes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour FNE Savoie,
Pascal Marchand,
Président

Pour Vivre en Tarentaise,
Alain Machet,
Président